



# Contrat d'engagement solidaire 2024

Fromages et yaourts de brebis  
La Bergerie du Champ Devant

*AMAP'tite Montagne*

Il est convenu entre :

**Nom / Prénom :** .....  
**Adresse :** .....  
**Code postal :** ..... **Ville :** .....  
**Mail :** .....  
**Portable :** .....

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

**Nom / Prénom :** William HANDAL  
**Producteur-riche de :** fromages et yaourts de brebis bio  
**N° d'immatriculation SIRET :** 92052032700015  
**Adresse :** 167 rue de la filature  
**Code postal :** 39160 **Ville :** Balanod

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***

d'autre part,

## Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2024, s'appliquent au présent contrat.

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir La Bergerie du Champ Devant
- Fournir au-à la consommateur-riche des yaourts et fromages de brebis bio, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

## Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 3/4/2024 au 31/08/2024

## Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : tous les 15 jours (semaines paires)

Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

## Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à commander au moins 1 panier par jour de livraison sur la période des 5 mois. La nature du panier peut changer à chaque date. Possibilité de 3 décoches sur la période (cf article 6)

## Article 5 : Contenu et prix du panier

### 5.1 Contenu et prix des paniers

De début avril à fin août:

- Petit panier frais : un petit yaourt (500g) + un fromage frais (200g) → **9,3€**
- Grand panier frais : un grand yaourt (1kg) + un fromage frais (200g) → **13,6€**

De début juin à fin août:

- Panier diversifié : 1 pot de feta + un fromage à pâte molle ( 150g)+ un fromage frais (200g) + un yaourt ( 500g) → **17,60 €**
- Panier "tome" : 400g de tome (nature ou fumée) → **13,6€**

## 5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-riche émettra 1 chèque par mois, à l'ordre de la Bergerie du Champ Devant, à remettre au-à la référent-e. Le montant des chèques mensuels est à calculer en fonction du ou des paniers choisis par date de livraison. Veillez entourer sur le tableau suivant le montant du ou des paniers que vous choisissez par date de livraison.

	Avril		Mai		Juin		Juillet			Août	
Jour de livraison	3	17	8	22	5	19	3	17	31	14	28
	Montant du chèque		Montant du chèque		Montant du chèque		Montant du chèque			Montant du chèque	
<b>Petit frais panier</b>	9,3€	9,3€	9,3€	9,3€	9,3€	9,3€	9,3 €	9,3 €	9,3 €	9,3€	9,3€
<b>Grand frais panier</b>	13,6€	13,6€	13,6€	13,6€	13,6€	13,6€	13,6 €	13,6 €	13,6 €	13,6€	13,6€
<b>Panier diversifié</b>					17,6€	17,6€	17,6 €	17,6 €	17,6 €	17,6€	17,6€
<b>Panier "tome"</b>					13,6€	13,6€	13,6 €	13,6 €	13,6 €	13,6€	13,6€

## Article 6 : Les absences

### 6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

### 6.2 Options : Absences prévues

Le-la consommateur-riche peut s'abstenir de 3 paniers sur la période d'engagement. Il doit pour se faire, avertir le-la référent-e au moins une semaine avant la livraison.

Si les dates d'absences sont déjà connues, merci de préciser les dates :

1) ...../...../2024      2) ...../...../2024      3)...../...../2024

En fonction des décoches signalées au cours du contrat, le producteur s'engage à rembourser le montant dû par chèque au terme de la période du contrat.

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le .....

Le-la consommateur-riche  
(Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-riche  
La Bergerie du Champ Devant, William HANDAL